

**9/DEMANDE DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**ET DE DÉCLARATION DE TRAVAUX**

**Rapporteur : M. DEVARENNE**

Il résulte des dispositions des articles R.421-1-1 et R. 422-2 du Code de l'Urbanisme et de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qu'un Maire ne peut solliciter une demande de dépôt de permis de construire et de déclarations de travaux au nom de la Commune sans y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal

La Ville de Châlons-en-Champagne doit déposer un dossier de demande de permis de construire et de déclarations de travaux pour les affaires suivantes :

**Permis de construire**

- Hangar pour le garage de véhicules et de matériel pour les Services Techniques situé au 26 Avenue du Général Patton

**Déclaration de travaux**

- Ravalement des façades de l'Octroi Saint-Jean aux Quinconces Gouraud

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les dispositions du Code de l'Urbanisme

VU, l'avis favorable de la Commission de Travaux du 4 décembre 2001

VU, l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2001

**OUI l'exposé qui précède,**

**AUTORISE** M. le Député-Maire à déposer les dossiers de demande de permis de construire et de déclaration de travaux pour les opérations désignées ci-dessus et signer toutes les pièces à intervenir.

**Le Rapporteur :**  
**Signé : M. DEVARENNE**

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**  
**Prend une délibération conforme.**